



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

80 004 Amiens Cedex 1

03. 22.89.66.40

03.22.95.16.81

@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13G (JOUEURS NES EN 2013)

FINALE DEPARTEMENTALE

« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

OBSERVATION PRATIQUE FOOT A 11

LIEU : AMIENS

STADE MICHELET

Adresse : CHEMIN DE VAUVOIX

Surface de jeu : SYNTHETIQUE

MERCREDI 04 FEVRIER 2026 de 14H à 16H

HORAIRE RDV : 13H45

ESC LONGUEAU	PENDACZOK LORIS GRARD NINO NZAU KIALA LENNY SOLAL ZENAINI ADAM
CSA DOULLENS FUTSAL / ESC LONGUEAU	DRIENCOURT SASHA
AMIENS FC PORTO	NOZADZE ABAS THUILLIER NEIYO BARDET FAVOUR BEDDIAR ANIS BOUCHET FOFANAN MAURHY NGOMBO EXODUS KAVI YEMA THEO SALHI FAEL <u>DA SILVA NOGUEIRA THOMAS (GB)</u>
SC ABBEVILLE	BERTHE GABRIEL GAYET MARTIN MAURICE TIMEO
RC SALOUEL SALEUX	HAMOUCH AYMEN
AS GAMACHES	VAAST BARBIER ANTOINE
US CAMON	BACKRYD THOMAS BIENAIME ETHANN BLONDEAU GABIN SEBASTIAO DARWIN CELISSE TITOUAN

	DUPIRE NATHANIEL : GB JOSUE CLEMENT KADDOURI MOHAMED SERRA LUCIEN PAUL
AMIENS FC	AOUN NASREDINE NAZARI EHSAN ARAGAO MIGUEL HORTON
CAFC PERONNE	DECAUX ELIOTT
MONTDIDIER AC	CARRARA ROMÉO GIBOT KEYLIO / GB
AS PAYS NESLOIS	DUMONT LUCAS GRAS KYLLIAN
ALBERT USOAS	FORTRIE BASTIEN LENORMAND TIMÉO
US NORMANDE 76	ROULT ULRICK GB
AS VILLERS BTX	BENESY JULIEN
ENCADREMENT	<p>BOISSIER EMMANUEL - DUVAL FLORIAN – DUPUIS JULIAN - BETTEFORT GAETAN – WALLON VALENTIN (référents)</p> <p>RINGUET FLORIAN – MAROUN JOE – CARRARA TONY - MINTSA MI MBELE FRANCIS – TEIXEIRA JORDAN - BEN MOKTHAR YOUSSEFI — VOISIN QUENTIN — SEPTIER KHALDI RAYAN – DELGADO BORGES LEONEL – DUPUIS TOM -TCHEUTCHEU LENNY – CARON PASCAL – DUPUIS TOM</p> <p>Spécifique GB : PETIT MARCEAU / MAIA DE SOUSA MIGUEL / TELLIER ANTOINE</p>

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l’intermédiaire de son club et d’observer les directives qui lui sont données.

80) S’il est malade ou empêché, il doit, dès qu’il est dans l’impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l’intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S’il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s’assurer, par tous les moyens, sur l’état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l’absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d’avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---------------------------------------------------|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |